



Sarthe

# DOSSIER DE RENTRÉE

## 2025-2026



La FCPE est la première fédération de parents d'élèves. Elle est présente dans la plupart des établissements où elle participe à la vie scolaire pour défendre l'intérêt des enfants et représenter les parents. La FCPE est une force de proposition et d'action.

Fondée en 1947, la Fédération des conseils de parents d'élèves est reconnue d'utilité publique dès 1951 et agréée mouvement d'éducation populaire en 1982.

La FCPE Sarthe a accueilli en 2025 le 79<sup>e</sup> Congrès national de la FCPE. Encore bravo à toutes et tous pour ce succès !

## Aux adhérents FCPE dans les Conseils Locaux

Chers parents,

Notre école est un bien commun, le lieu où nos enfants construisent leur avenir et apprennent à devenir des citoyens éclairés. C'est pourquoi nous souhaitons partager avec vous nos préoccupations et nos demandes pour une école plus juste, plus efficace et plus respectueuse des besoins de chacun.

### 1. Un enseignant devant chaque classe

Chaque enfant doit pouvoir bénéficier de la présence effective d'un enseignant formé et disponible. Les absences non remplacées fragilisent la continuité des apprentissages et creusent les inégalités. Nous demandons donc que chaque classe dispose, en permanence, d'un enseignant devant elle.

### 2. Des effectifs allégés pour mieux apprendre

Trop souvent, les classes sont surchargées. Un nombre trop important d'élèves empêche un suivi individualisé et complique le travail de chacun. Nous revendiquons une réduction du nombre d'élèves dans les classes, à tous les niveaux, pour que chaque enfant puisse progresser à son rythme.

### 3. Le respect de la laïcité et du rôle des enseignants

L'école publique doit rester un espace où la laïcité est pleinement respectée. Elle garantit à tous les élèves un cadre neutre et apaisé, propice à l'apprentissage. Nous affirmons également notre attachement au respect de la liberté pédagogique des enseignants, qui doivent pouvoir transmettre le savoir dans cet esprit républicain.

### 4. Une école adaptée et ouverte à tous

Chaque élève, quelles que soient ses origines, ses difficultés ou ses talents, doit trouver sa place à l'école. Cela implique des moyens humains et matériels renforcés, pour que l'école reste un lieu d'égalité et d'inclusion, au service de tous les enfants.

### 5. Plus d'enseignement, moins d'évaluations

Les élèves et les enseignants passent trop de temps à remplir des évaluations standardisées au détriment du cœur de la mission de l'école : enseigner, apprendre, transmettre. Nous demandons que la priorité soit donnée aux apprentissages, à la découverte et à la construction des savoirs, plutôt qu'à une accumulation de tests.

Ensemble, mobilisons-nous pour une école ambitieuse, humaine et exigeante, au service de tous nos enfants.

Le 10 et 11 octobre prochain sont les élections des parents d'élèves, alors participez et votez pour vous même ou vos représentants de parents.

Bien à vous

Guillaume Chauvel

Président de la FCPE Sarthe

## **La rentrée : un moment important.**

La rentrée scolaire marque le début de l'année et aussi le premier contact que vous, représentant de parents d'élèves, allez avoir à la fois avec les enseignants ou l'administration des établissements et les parents.

Nous allons présenter dans ces premières pages les étapes qui vont marquer les premières semaines de votre année scolaire.

### **L'école :**

La Direction de l'établissement organise tous les ans une réunion avec les parents pour présenter l'établissement, son fonctionnement et l'organisation de la journée de votre enfant à l'école.

Vous pouvez demander à être présent à cette réunion et ce moment sera l'occasion pour vous de présenter votre rôle à l'école et en quoi vous êtes utiles à la fois aux parents d'élèves et à l'établissement :

- vous êtes présents pour que les enfants se sentent bien à l'école,
- vous êtes présents pour que les enfants apprennent dans de bonnes conditions à l'école.
- vous êtes présents lors des conseils d'école (un par trimestre) et vous apporterez les réponses de l'école aux questions que se posent les parents,
- vous pouvez expliquer comment fonctionne les relations entre l'école et les parents et la direction académique,
- vous répondez aux petites questions et résolvez les petits tracas que les parents d'élèves peuvent avoir sans oser demander aux enseignants ou à la direction de l'école.
- Vous savez qui contacter au bon moment pour résoudre les petits et les grands problèmes qui pourraient survenir,
- Vous organisez ou aidez à organiser des actions qui vont permettre de faciliter la vie de l'école ou de la rendre plus festive,
- vous pouvez vous appuyer sur un réseau départemental/national qui vous aide à impulser pétitions/manifestations quand cela est nécessaire.

A l'occasion de cette réunion vous pouvez annoncer la réunion du Conseil Local FCPE qui a lieu pour présenter plus en détail votre organisation, les membres qui la composent et vos actions pour l'école. En invitant TOUS les parents à cette réunion, vous pourrez motiver ceux qui hésitent à vous rejoindre. Une fois qu'ils ont adhéré, vous nous transmettez la fiche jointe (document 1)

Cette réunion sert également à répartir les rôles des Président, Trésorier et secrétaire de votre conseil Local. Une fois fait, vous nous transmettez la fiche correspondante (document 2).

A cette occasion vous demanderez également aux personnes présentes de se proposer aux élections des représentants de parents d'élèves.

Les parents d'élèves disposent d'un siège de titulaire et d'un suppléant par classe de l'école : l'école a 10 classes, vous pourrez proposer 10 titulaires et 10 suppléants soit 20 noms.

Vous trouverez le calendrier et les déclarations de candidature, liste de candidat et exemple de bulletins en pièces annexe.

A la suite des élections il faudra nous transmettre les résultats. (voir document annexe).

## Le Collège :

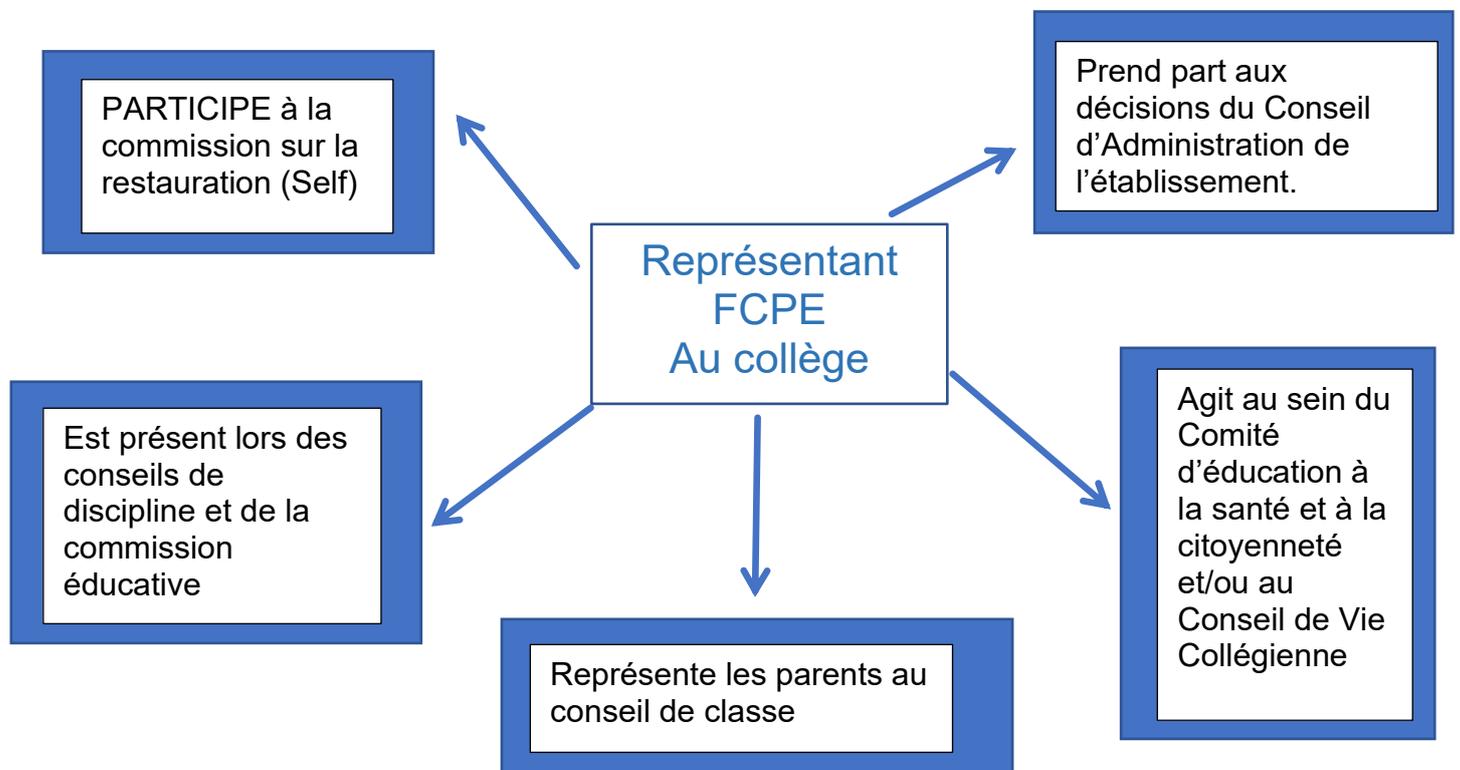
La Direction de l'établissement organise tous les ans une réunion avec les parents de 6<sup>ième</sup> pour présenter l'établissement, son fonctionnement et l'organisation de la journée de votre enfant au collège. Il peut y avoir d'autres réunions par niveaux.

Vous pouvez demander à être présent à cette réunion et ce moment sera l'occasion pour vous de présenter votre rôle au collège et en quoi vous êtes utiles à la fois aux parents d'élèves et à l'établissement.

Indiquez que les parents FCPE :

- s'impliquent dans les instances du collège,
- sont attentifs au développement de l'enfant,
- défendent l'égalité des chances devant l'éducation,
- aident les parents sur les questions d'orientations.
- militent pour l'inclusion des enfants en situation de handicap.

Si vous êtes moins présents dans l'établissement, les parents d'élèves ont tout de même une place à prendre dans le fonctionnement du collège, voici comment :



Les personnes que vous présentez aux élections des représentants de parents d'élèves (mêmes dates), seront élues au conseil d'administration.

Pour les autres instances, il s'agit de désigner un volontaire.

## **Le Lycée :**

Le fonctionnement du lycée est assez similaire à celui du collège. L'établissement est cependant plus grand et il y a plus de classes et donc plus de conseils de classe qu'il convient d'assurer au mieux.

Souvent, les administrations des lycées peuvent vous fournir, comme au collège, les listes des classes, des élèves par classes et de leurs professeurs.

N'hésitez pas également à demander les adresses mails des parents répartis par classe pour les contacter pour les conseils de classe.

Ces adresses vous serviront également de base pour demander aux parents de participer à votre conseil local, les questionner les parents sur un sujet en particulier qui ferait l'actualité de l'éducation nationale pour le lycée ou le lycée en particulier.

# **INFORMATIONS ET DOCUMENTS PRATIQUES**

## QUELQUES INFORMATIONS PRATIQUES

**SECRETARIAT** : FCPE 72 : 65 avenue Yzeux 72000 LE MANS Tél. : **06 52 09 26 64**

 **Horaires d'ouverture** : l'accueil au siège est uniquement sur rendez-vous (afin d'obtenir un rdv, merci de privilégier le mail)

Téléphone : **06 52 09 26 64**, n'hésitez pas à laisser un message sur le répondeur, en sachant qu'en privilégiant le courrier électronique il est plus aisé pour nous d'avoir des détails écrits.

E-mail : Vous pouvez nous adresser vos messages par Internet à : [fcpe72@gmail.com](mailto:fcpe72@gmail.com)

Site Internet : <https://72.fcpe.asso.fr/> Notre site est un outil dans ce travail d'échange et de partage d'expériences.





Conseil Local :

Ville :

Année scolaire :

Date de la réunion au cours de laquelle a été élu le bureau :

*Le bureau doit comporter AU MINIMUM un Président, un Secrétaire et un Trésorier, soit trois membres différents. Le bureau ne pourra être validé qu'après réception des adhésions de ses membres.*

| FONCTION                 | NOM - PRENOM | ADRESSE @ | ADRESSE POSTALE | TELEPHONE FIXE | TELEPHONE PORTABLE |
|--------------------------|--------------|-----------|-----------------|----------------|--------------------|
| Président(e)             |              |           |                 |                |                    |
| Vice-président(e)        |              |           |                 |                |                    |
| Trésorier(e)             |              |           |                 |                |                    |
| Trésorier(e) -Adjoint(e) |              |           |                 |                |                    |
| Secrétaire               |              |           |                 |                |                    |
| Secrétaire Adjointe      |              |           |                 |                |                    |

|   |   |   |
|---|---|---|
| <p><b>Reçu et enregistré</b><br/>Par le CDPE : le ...../ ...../ .....</p> | <p style="text-align: center;"><b>Cachet du CDPE</b></p> <p style="text-align: center;">Signature du Secrétaire Général</p> | <p>A .....Le ...../ ...../ .....</p> <p><b>Le Président du Conseil Local</b><br/>(Signature et cachet)</p> <p style="text-align: center;">FICHE A ADRESSER AU C. D. P. E. COMPLETEMENT REMPLIE- MERCI</p> |
|---|---|---|

Cette liste doit être envoyée au siège départemental, **65 avenue Yzeux 72000 LE MANS**, ou par mail au [fcpe72@gmail.com](mailto:fcpe72@gmail.com), elle permettra de mettre à jour nos listes de diffusion d'informations et nous permettra également de vous contacter plus facilement. **Plus vite nous aurons les coordonnées de tous les adhérents, plus vite vous serez informés des activités et réflexions du département et de la Fédération. Merci de votre aide. L'année 2025-26 sera parfaite en communication, grâce à vous !**

**Le départ en vacances a lieu après la classe,**  
**la reprise des cours le matin des jours indiqués**

## LE CALENDRIER SCOLAIRE 2025 – 2026

|                |  |
|----------------|--|
| Rentrée élèves | Lundi 01 septembre 2025                            |
| Toussaint      | du samedi 18 octobre 2025 au lundi 3 novembre 2025 |
| Noël           | du samedi 20 décembre 2025 au lundi 5 janvier 2026 |
| Hiver          | du samedi 14 février 2026 au lundi 02 mars 2026    |
| Printemps      | du samedi 11 avril 2026 au lundi 27 avril 2026     |
| Vacances d'été | Samedi 04 juillet 2026                             |

[Cliquez ici pour adhérer en ligne](#)



## Parents FCPE, le pouvoir d'agir

### Bulletin d'adhésion

### Rejoignez-nous !

La FCPE est la première association de parents d'élèves de l'enseignement public. Elle compte plus de 40 000 élus dans les écoles, collèges, lycées. Environ 143 000 parents siègent en conseil de classe au titre de la FCPE. Reconnue d'utilité publique, la fédération fonctionne grâce à ses bénévoles.



**Profitez de la Revue des Parents gratuite !**  
Tous les deux mois, une revue sur le système éducatif avec enquêtes, reportages, interviews, et un encart départemental le cas échéant.  
**6 numéros par an**  
(en nous laissant votre e-mail)

Bulletin  
**mae**  
GRANDIR  
AVEC ASSURANCE  
ou verso

[Cliquez ici pour accéder au bulletin d'adhésion](#)

### Bulletin d'adhésion

à renvoyer accompagné du règlement au conseil local ou à la FCPE départementale, si vous n'avez pas choisi l'adhésion en ligne.



Flashez pour adhérer en ligne !

[www.fcpe.asso.fr/pres-chez-vous](http://www.fcpe.asso.fr/pres-chez-vous)

#### Mes coordonnées

Année scolaire 20\_\_ /20\_\_

Conseil local de \_\_\_\_\_

M.  Mme  Nom: \_\_\_\_\_

Prénom \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Code postal \_\_\_\_\_

Ville \_\_\_\_\_

Tél. portable \_\_\_\_\_

E-mail \_\_\_\_\_

Avez-vous déjà adhéré les années précédentes ?  oui  non

Je souhaite :

- participer aux activités du conseil local
- être candidat au conseil d'école (maternelle, élémentaire)
- être candidat au conseil d'administration (collège, lycée)
- être délégué FCPE au conseil de classe (collège, lycée)

J'accepte de recevoir :

- les newsletters gratuites de la FCPE
- la Revue des Parents gratuite

#### Mes enfants

| Nom et prénom | Né(e) le | Nom et commune de l'établissement scolaire | Classe |
|---------------|----------|--|--------|
|               |          |  |        |
|               |          |  |        |
|               |          |  |        |
|               |          |  |        |

#### Mon adhésion

Concernant l'adhésion en ligne, pensez à informer votre conseil local afin de l'intégrer dès cette adhésion en ligne réalisée.

Adhésion annuelle \_\_\_\_\_ 30€

Adhésion annuelle normale \_\_\_\_\_ 20€

Adhésion annuelle réduite \_\_\_\_\_ 10€

(réservée aux familles non imposables / à l'adhésion du second parent)

Aidez-nous à obtenir des remplacements  
Via le site <https://ouyapacours.fcpe.asso.fr/>

Je cotise déjà auprès du conseil local

Précisez lequel \_\_\_\_\_  
Je ne verse que la part locale \_\_\_\_\_ 5€

Je soutiens le conseil local / la FCPE Sarthe par un don de \_\_\_\_\_ €

(Enfournir le destinataire du don : le conseil local / la FCPE Sarthe)

Total de mon adhésion : \_\_\_\_\_ €

#### Nous contacter

FCPE 72 - CDPE de SARTHE

Conseil départemental des parents d'élèves

65, avenue Yzeux

72000 LE MANS

Tél : 06 52 09 26 64

Courriel : [fcpe72@gmail.com](mailto:fcpe72@gmail.com)

Site : <http://72.fcpe.asso.fr>

Merci de contacter le secrétariat par téléphone ou courriel, si besoin.

Date : \_\_\_\_\_ Signature : \_\_\_\_\_

Un reçu fiscal dématérialisé  
(Cerfa n°11580\*04) permettant une réduction d'impôt sera mis à votre disposition.  
(66 % de la somme versée, dans la limite de 20 % de votre revenu imposable).

[Cliquez ici pour adhérer en ligne](#)

## Ils vous racontent pourquoi ils ont adhéré...



“

Si nous n'avions pas envoyé des courriers au rectorat avec l'entête FCPE pour obtenir un remplaçant dans notre école primaire, nous n'aurions pas eu le même délai de réponse. C'est ce qui s'appelle avoir du poids !

“

Face au harcèlement scolaire, les parents se sentent souvent démunis. Être adhérent de la FCPE permet un échange de points de vue pour gérer les situations difficiles, prendre du recul et engager des actions pour retrouver un climat scolaire apaisé.



“

Être membre du conseil de discipline, quand c'est le premier, c'est un peu stressant. On a la vie d'un élève entre nos mains. Heureusement que j'ai pu être formée par la FCPE. Et maintenant, en visio, c'est encore plus pratique.



## Mais surtout...

Chacun donne de son temps en fonction de ses disponibilités et de ses envies ! Après avoir pris son adhésion, chacun choisit comment s'investir. Un peu, beaucoup, passionnément...

1 pesée des cartables, c'est ok



1 conseil de classe, c'est ok



1 courrier rédigé, c'est ok



1 manif, c'est ok aussi !



[Cliquez ici pour accéder au bulletin d'adhésion](#)

## Nos mesures pour l'école

Parents engagés pour l'école publique, il nous appartient de porter des mesures concrètes pour la changer. En voici une sélection\*.



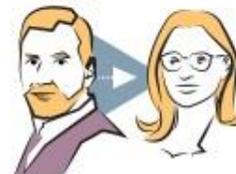
1 Maximum **24** élèves par classe de la maternelle au lycée

5 Une restauration scolaire accessible à tous



2 Des enseignants absents remplacés dès la première heure

6 Des espaces scolaires sains et adaptés aux changements climatiques



**10** mesures

7 Le renforcement du statut du parent d'élève élu

8 Une carte scolaire qui garantit la mixité sociale et scolaire

3 Les droits des enfants en situation de handicap respectés

9 Un financement de l'État réservé à l'école publique

4 Des rythmes d'apprentissage en phase avec les besoins des élèves



10 Vers la gratuité de la scolarité

\*Retrouvez les 20 mesures de la FCPE pour l'école publique sur [www.fcpe.asso.fr](http://www.fcpe.asso.fr)

© David Lory

## L'assurance scolaire est indispensable

### Pourquoi la FCPE recommande exclusivement la MAE ?

La MAE et la FCPE œuvrent depuis leur création à la défense et au rayonnement de l'enseignement public et de l'éducation laïque pour la réussite de tous les élèves.

Organisations de l'économie sociale et solidaire, partenaires depuis 1991, elles partagent les mêmes valeurs de laïcité, de démocratie, de solidarité et d'égalité.

La MAE, n°1 de l'assurance scolaire, protège tous les enfants, quoi qu'il arrive, sans logique de profit.

Adhérer sur [www.mae.fr](http://www.mae.fr)



Les informations collectées font l'objet d'un traitement informatique par le CDPE et la Fédération nationale. Vos informations sont à destination du CDPE, de la FCPE et du conseil local et sont conservées pendant 3 ans à l'issue de votre dernière année d'adhésion. Conformément au Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel, vous pouvez, pour des motifs tenant à votre situation particulière, vous opposer au traitement des données vous concernant ou demander leur modification. Pour exercer vos droits, merci d'adresser votre demande par courriel à [informatique@fcpe.asso.fr](mailto:informatique@fcpe.asso.fr)



Agissez pour le recyclage des papiers avec la FCPE et Citéo

## **LE CONSEIL LOCAL**

## ELECTIONS SCOLAIRES : QUESTIONS FREQUENTES

**Nouveauté : les associations de parents d'élèves peuvent désormais prendre connaissance et obtenir copie à tout moment de l'année de la liste des parents de l'école ou de l'établissement scolaire (premier alinéa de l'article D 111-8 du code de l'éducation).**

Les deux parents sont électeurs et éligibles, quelle que soit leur situation matrimoniale, qu'ils vivent ensemble ou pas, sauf s'ils se sont vus retirer l'autorité parentale.

Autrement dit, les deux parents :

- votent,
- ont la possibilité d'être candidats sur la même liste.

Les deux parents doivent figurer sur la liste électorale. Pour cela, l'établissement doit demander en début d'année scolaire **les coordonnées des deux parents**. La liste électorale peut être mise à jour jusqu'au jour du scrutin.

Les parents de nationalité étrangère bénéficient des mêmes droits que les parents français.

Un parent peut être simultanément candidat dans chaque établissement où il a un enfant scolarisé.

**Les parents de BTS ou de classes préparatoires sont électeurs et éligibles** (réponse ministérielle du 21 octobre 1987) au conseil d'administration du lycée.

### La commission électorale (premier degré)

Si cette commission n'a pas été installée lors du conseil d'école de juin 2006, il faut demander au directeur qu'elle soit mise en place le plus rapidement possible au début de cette année scolaire. La commission est constituée du directeur (président), d'un enseignant, de deux parents d'élèves, d'un DDEN et éventuellement d'un représentant de la mairie. Cette commission est chargée d'assurer l'organisation et de veiller au bon déroulement des élections qui ont lieu à une date qu'elle choisit, en accord avec les représentants des associations de parents d'élèves de l'école, parmi les dates fixées par le ministre de l'Education nationale. Ladite commission constituée en bureau des élections établit les listes électorales, reçoit les bulletins de vote par correspondance sous double enveloppe, organise le dépouillement public et en publie les résultats.

**Attention :** au cours de la réunion des parents d'élèves au début de l'année scolaire, une **information** doit être donnée aux familles sur les différentes instances où siègent les parents et sur l'organisation des élections de leurs représentants.

### Listes d'union : à éviter

Une liste d'union est une liste présentée conjointement par deux associations. Dans ce cas, il faut veiller à ce que nos candidats fassent bien figurer le sigle FCPE en face de leur nom. Cependant, les voix ne seront pas comptabilisées comme des voix FCPE. Essayez toujours en priorité de monter une liste FCPE (il suffit d'être deux candidats) plutôt que de figurer sur une liste d'union.

### Listes de candidatures

Vous pouvez présenter des listes incomplètes, mais celles-ci devront cependant comporter **au moins deux noms**.

☞ **N'hésitez donc pas à constituer une liste FCPE, même si vous êtes peu nombreux !**

Il n'y a pas mention de la qualité de titulaire ou de suppléant. Les candidats sont simplement classés dans un ordre préférentiel.

### Matériel de vote : envoi et prise en charge

L'ensemble du matériel de vote doit parvenir à **chacun des parents**, même s'ils résident sous le même toit. Les dépenses relatives à la fourniture des enveloppes et des bulletins de vote sont à la charge des établissements scolaires. Seules les professions de foi sont à la charge des candidats.

### Réseau des médiateurs

Une information sur l'existence du réseau des médiateurs doit être réalisée à l'attention des parents.

### Propagande électorale

La distribution de tracts est interdite le jour du scrutin. De plus, à partir de la veille du scrutin à zéro heure, il est interdit de diffuser ou de faire diffuser par tout moyen de communication audiovisuelle tout message ayant le caractère de propagande électorale (code électoral).

### Dépouillement

Il est vivement recommandé de vérifier la boîte aux lettres des associations avant la clôture du scrutin et de procéder au tour des classes pour rechercher des votes par correspondances dans les cartables.

## EXEMPLE DE BULLETIN DE VOTE

Les bulletins de vote sont imprimés à l'encre noire **sur une feuille de couleur blanche (recto) de format 10,5 x 14,8 cm**. Ils mentionnent exclusivement le nom de l'école ou de l'établissement, les noms et prénoms des candidats, ainsi que le sigle de la fédération (et non pas le logo) ou de l'association de parents d'élèves qui présente la liste ou le nom du premier candidat pour une liste présentée par des parents d'élèves qui ne se sont pas constitués en association.

La reproduction des bulletins de vote est assurée par les établissements d'enseignement scolaire. En revanche, il appartient aux responsables de chaque liste de veiller à ce que les bulletins de vote soient en conformité avec la liste déposée.

| <b>F.C.P.E</b>                                |            |
|---|------------|
| <i>(Nom de l'école ou de l'établissement)</i> |            |
| YOURCENAR                                     | Marguerite |
| CORNEC  | Jean       |
| DIDEROT                                       | Denis      |
| CHRISTIE                                      | Agatha     |
| DUMAS   | Alexandre  |
| MAHFOUZ                                       | Naguib     |

**ÉLECTIONS DES REPRÉSENTANTS DE PARENTS D'ÉLÈVES AU CONSEIL D'ECOLE  
LISTE DE CANDIDATURES**

Année scolaire **2025-2026**

Ecole maternelle-élémentaire (1) de (2).....

de (3)

Liste présentée par :

| Nom   | Prénom  | Classe  | Pour les listes d'union : fédération, union ou association locale de parents d'élèves (4) |
|---|---|---|---|
| .....<br>.....<br>.....<br>.....<br>.....<br>.....<br>.....<br>.....<br>.....<br>.....<br>.....<br>.....<br>.....<br>.....<br>..... | .....<br>.....<br>.....<br>.....<br>.....<br>.....<br>.....<br>.....<br>.....<br>.....<br>.....<br>.....<br>.....<br>.....<br>..... | .....<br>.....<br>.....<br>.....<br>.....<br>.....<br>.....<br>.....<br>.....<br>.....<br>.....<br>.....<br>.....<br>.....<br>..... |   |

(1) Rayer la mention inutile  
 (2) Nom de l'école.  
 (3) Nom de la commune.  
 (4) Facultatif









**RETRO-PLANNING  
ELECTIONS SCOLAIRES 2025-2026**

**Vendredi 10 octobre 2025**

**- BO -**

*(La date du vendredi 10 octobre 2025 étant recommandée, merci de vérifier auprès de la direction de l'établissement si lors d'une commission électorale la date n'a pas été avancée. Les écoles qui auraient choisi la date du samedi devront évidemment décaler ce rétro-planning d'une journée)*

**Etablissement de la liste électorale**

**(J-20) : vendredi 19 septembre 2025 minuit**

**Date de dépôt des listes des candidatures**

**(J-10) : Jusqu'au lundi 29 septembre 2025 minuit** (imprimé à demander au bureau des élections de l'école).

**Affichage des listes de candidatures**

**A partir du lundi 29 septembre 2025** au tableau d'affichage de l'école ou de l'établissement.

**Date limite pour remplacer un candidat qui se serait désisté**

**(J-8) : Mercredi 01 octobre 2025 minuit**

**Distribution ou envoi des enveloppes aux parents** (bulletins de vote au format 10,5x14,8 soit ¼ feuille blanche, professions de foi)

**(J-6) Date limite : vendredi 03 octobre 2025 minuit** dernier délai.

**Dépouillement** (immédiatement après la fermeture du scrutin)

**Vendredi 10 octobre 2025**

**Affichage des P.V.**

Le jour de l'élection

**Contestations**

1<sup>er</sup> degré : 5 jours à compter de la proclamation des résultats

2<sup>nd</sup> degré : 5 jours ouvrables à compter de la proclamation des résultats

|                                   |  |
|-----------------------------------|--|
| <b>Vendredi 19 septembre 2025</b> | Etablissement de la liste électorale             |
| <b>Lundi 29 septembre 2025</b>    | Dépôt des listes de candidatures                 |
| <b>Vendredi 03 octobre 2025</b>   | Distribution ou envoi des enveloppes aux parents |
| <b>Vendredi 10 octobre 2025</b>   | Jour du scrutin                                  |

## RESULTAT DES ELECTIONS 2025-2026

(à nous retourner dans les 48 heures)  
au 65 avenue Yzeux  
ou par mail : [fcpe72@gmail.com](mailto:fcpe72@gmail.com)

CONSEIL LOCAL DE : \_\_\_\_\_

Etablissement scolaire :

Maternelle

Collège

Primaire

Lycée général

Lycée professionnel

Nombre d'inscrits : \_\_\_\_\_

Nombre de votants : \_\_\_\_\_

Bulletins blancs ou nuls : \_\_\_\_\_

Liste FCPE % : \_\_\_\_\_

Nombre de sièges FCPE : \_\_\_\_\_

Autres listes : \_\_\_\_\_